



14/03/2014

Lettre ouverte à la Direction des GIE

Objet : Prise en considération du personnel de CA-Technologies et CA-Services.

Mesdames, messieurs,

A plusieurs reprises, les Organisations Syndicales des GIE ont demandé une reconnaissance des efforts de ces 3 dernières années. Ces demandes sont malheureusement restées sans réponse positive de votre part et nous ne pouvons que déplorer une telle attitude qui nuit à la qualité du dialogue social.

Par la présente, nous réclamons à nouveau le versement d'une prime de 1000 € par salarié. Cette revendication concerne le personnel salarié des GIE et les détachés des Caisses Régionales dans les GIE qui font pleinement partie de notre communauté de travail.

Le personnel est en droit d'attendre davantage que le « coup de pouce exceptionnel » sur la REC qui a été très mal perçu par rapport à l'effort fourni dans des conditions de travail très dégradées. Les salariés ont pallié l'insuffisance d'effectifs, de valorisation du capital humain, des processus et des outils nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise.

L'entreprise n'a pas de stratégie, ce que les restructurations successives ne font que confirmer. L'efficacité ne peut passer que par une réponse aux attentes des salariés, tant dans la prise en considération de leur travail, que de la qualité du fonctionnement de l'entreprise et de la vision claire du but à atteindre.

Ces demandes n'étant toujours pas entendues, nous vous annonçons dès à présent un débrayage le 21 mars de 15h01 à 16h00, suivi d'une journée d'action, avec arrêt de travail, le 1^{er} avril. Cette journée sera mise à profit pour décider avec les salariés des suites de cette action et de la communication qui sera faite à ce sujet si leurs demandes ne sont pas suivies d'effet.

Le versement de cette prime ne sera qu'un premier signe concret. Il doit être assorti d'un plan d'actions pour rétablir très vite des conditions de travail acceptables. Dans cet esprit, nous vous appelons à prendre contact avec nous pour en négocier les moyens.

Respectueusement.

Les Organisations Syndicales signataires